

FINANCEMENTS ET AIDES A L'EMPLOYEUR 2026 – DEUST PRÉPARATEUR TECHNICIEN EN PHARMACIE

Dispositif de formation	CONTRAT APPRENTISSAGE			CONTRAT PRO	PDC (Plan de développement des compétences)
Public Visé	Moins de 30 ans et personne en handicap RQTH			Demandeurs d’emploi de 30 ans et +	Salarié(e)s de l’officine (cdi)
Durée formation / plafond de prise en charge	850 h			850 h	
Coût formation	17100 €			17 000 €	
Frais annexes	-			-	
Frais de salaire	-			-	
Salaire	Niveau de formation	1ère année DEUST	2ème année DEUST	Minimum le Smic * SMIC au 01/01/2026 : 1823,03€ brut pour 151.67 h de travail mensuel	Aucune modification du salaire de base
	Baccalauréat ou 1ère année d'UFR de Pharmacie	Moins de 26 ans : 56% coef. 150 = 1028,38 € 26 ans et plus : 100% coef. 150 = 1836,39 €	Moins de 26 ans : 67% coef. 160 = 1234,99 € 26 ans et plus : 100% coef. 160 =1843,27 €		
	*Au 01/01/2026				
Aides employeurs	Une prime de 4500€ pour les apprentis majeurs et mineurs du DEUST. Cette aide mise en place à partir du 6 mars 2026 (décret n°2026-168) sera sans conditions pour les entreprises de moins de 250 salariés et ne concerne que les nouveaux contrats. Pour les travailleurs handicapés (RQTH) : 6000€.			<u>Pôle Emploi</u> : - AFE : 2 000 € (1000 € par an) - Aide exceptionnelle 45 ans et + : 2 000 € (1000 € par an)	
	Les salaires versés inférieurs à 1,6 fois le SMIC ouvrent droit à un allègement des cotisations patronales dues autitre des assurances sociales : maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès, des allocations familiales, d’accidents du travail, de Fnal et de solidarité autonomie(CSA). Selon l’effectif de l’employeur (de moins de 19 salariés ou de 19 salariés et plus), les modalités de calcul diffèrent. En ce qui concerne les charges salariales, l’apprenti est toujours exonéré des cotisations salariales sur la part de rémunération inférieure ou égale à 50% du SMIC.			<u>État</u> : - Réduction Fillon (sur les cotisations) A calculer sur le site de l’Urssaf	<u>État</u> : - Réduction Fillon (sur les cotisations) A calculer sur le site de l’Urssaf
	Non comptabilisation de l’alternant dans l’effectif de l’entreprise. Pas de prime de précarité			<u>Avantages divers</u> : - Dispense de versement d’indemnités en fin de contrat en cas de cdd ; - Non prise en compte du salarié dans l’effectif de l’entreprise.	-
Obs					Remplace la Pro-A en 2022

*Smic au 01/01/2026 : 1823,03 € brut mensuel sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdo.